

Switzerland-Estavayer-le-Lac: Control, safety or signalling equipment for roads

OJ S 73/2014 12/04/2014

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC**Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes – infrastructure routière, filiale Estavayer-le-Lac

Postal address: Place de la Gare 7

Town: Estavayer-le-Lac

Postal code: 1470

Country: Switzerland

Contact person: Gestion des projets

E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch**Additional information can be obtained from:**

Official name: Office fédéral des routes - Infrastructure routière filiale Estavayer-le-Lac

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=816679**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des routes - infrastructure routière filiale Estavayer-le-Lac

Postal address: Place de la Gare 7

Town: Estavayer-le-Lac

Postal code: 1470

Country: Switzerland

For the attention of: N05 Upn.Colombier-Cornaux / Renouvellement SGE UT IX - Gestion générale Lot 02

E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities****Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

N05 Upn.Colombier-Cornaux / Renouvellement du SGE UT IX.

Lot N° 02 Gestion Générale (GG).

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: Zone de travaux N05 Colombier-Cornaux, filiale F1 de l'OFROU à Estavayer-le-Lac et centrale OFROU à Ittigen (séances), bureaux et locaux de l'UT IX.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le projet de "Renouvellement du Système de Gestion (SGE) de l'Unité Territoriale IX" s'inscrit dans les mesures anticipées du projet UPlaNS Colombier-Cornaux.

Le SGE objet du présent projet constitue le niveau 4, dit de Gestion Générale (GG), de l'architecture du domaine BSA N° 6 "Communication et Système de Gestion". Sa fonction principale est d'offrir aux exploitants un outil informatique de surveillance de l'ensemble de l'autoroute. Pour cela, il doit recueillir les informations de tous les secteurs qui la composent. Le périmètre géographique visé par la 1ère version de ce système est identique à celui du projet UPlaNS Colombier-Cornaux, et couvre donc les secteurs suivants :

- tronçon Colombier-Cornaux : secteurs TP1 (Areuse – Serrières), TP2 (Serrières – St-Blaise) et TP3 (St-Blaise – Cornaux),
- le tunnel de Serrières (TUS), intercalé entre les secteurs TP1 et TP2, et associé fonctionnellement à la partie TP1 (TUS et TP1 constituent une seule et unique section),
- la partie inférieure de la route principale H20, dénommée Gorges du Seyon.

L'objectif final du SGE UT IX demeure néanmoins la couverture totale du territoire de l'UT IX, à savoir l'axe A5 de Yverdon à Bienne et l'axe A16 de Bienne à la frontière française.

Le sous-système GG s'interface avec notamment les sous-systèmes suivants :

- la GS et ses CI subordonnées de la section TP1-TUS,
- en 2015, les GS PA et ses CI PA subordonnées du lot Passerelle, des sections 6 et 7 de TP2 puis, à partir de 2019, les GS et leurs CI subordonnées définitives du projet BSA TP2,
-
- la GS et ses CI subordonnées de la section TP3,
- la gestion tronçon signalisation (GTS),
-
- le réseau RCOM Tronçon,
-
- le serveur NMS (Network Management System),
-
- le serveur VMS (Video Management System).

Les principales fonctions de la GG sont les suivantes :

- gestion de la communication bidirectionnelle entre les sous-systèmes GS et la GG,
- gestion des données du système NMS,
- gestion des données du système VMS,
- commande des enregistrements vidéo,
- gestion des modes d'exploitation des ordinateurs GG,
- surveillance des communications,
- surveillance des systèmes de l'architecture,
- gestion des alarmes et dérangements,
- description et calcul des organes de synthèse,
- accès aux vues IHM NMS, VMS, GS, GTS et CI,
- Gestion des vues IHM GG,
- gestion des utilisateurs et des ressources,

- archivage,
- synchronisation horaire.

La mise en place anticipée du nouveau SGE prévue en 2015 (avant le projet BSA TP2) nécessite, sur le secteur TP2, la mise en œuvre d'un système « Passerelle » entre les automates existants et le nouveau SGE afin d'accéder à l'ensemble des installations BSA non rénovées.

Ce système « Passerelle » permettra également la communication avec les installations de Signalisation des Gorges du Seyon (GdS) rattachées physiquement à la H20, mais gérées fonctionnellement au niveau du Secteur TP2.

Le nouveau SGE UT IX intègre également un sous-système nommé GTS (Gestion Tronçon Signalisation) pour la régulation du trafic sur l'ensemble du tronçon Colombier-Cornaux.

Le sous-système GTS est, d'un point de vue de sa position dans l'architecture OFROU, équivalent à une GS (Gestion Section). Il regroupe l'ensemble du domaine signalisation du tronçon Colombier-Cornaux et s'étend géographiquement sur 4 sections TP1/TUS, TP2 Section 6, TP2 Section 7 et TP3.

Il prend également en charge les ouvrages des Gorges du Seyon, dont la régulation du trafic est indissociable de celle de l'A5.

La section TP3, ne disposant d'aucun équipement de signalisation dynamique propre, ne dispose pas d'une CI Signalisation et n'est donc pas interfacée à la GTS.

En plus des fonctions standards d'un GS, la GTS se comporte comme un calculateur de plan de feux pour l'ensemble du tronçon. Les plans de feux calculés sont transmis sous la forme de tables d'enclenchement à l'ensemble des CI, puis chaque CI procède individuellement à l'application des commandes sur les signaux. Les 4 CI Signalisation ne sont subordonnées qu'à cette seule GTS, et donc complètement déconnectées de la GS propre à leur section.

Le projet distingue deux situations d'état final qu'il est important de préciser :

- l'état final à fin 2015, avant le début des travaux de rénovation du projet UPlaNS Colombier-Cornaux BSA TP2,
- l'état final des installations à la fin des 4 années de rénovation du TP2, soit 2019.

Etat final à fin 2015 :

Les sous-systèmes GG, GTS et Passerelle sont opérationnels. Les interfaces avec les différents secteurs sont les suivants :

- TP1 – TUS :

Cette section est construite conformément aux standards OFROU.

La GG est interfacée avec la GS TUS et l'ensemble des CI qui lui sont subordonnées.

Pour cette section, la GTS est interfacée avec la CI Signalisation TP1-TUS.

- TP2 Sections 6 et 7 :

La « Passerelle TP2 » assure l'interface entre la GG et les équipements de terrains, non rénovés, et toujours raccordés aux 13 automates d'origine (S5), hormis pour le cas particulier de la Chaussée Bienne de la Section 6 faisant l'objet de mesures anticipées (VoMa). Ces mesures conduisent à mettre en place par anticipation de nouveaux équipements de terrain et de nouveaux systèmes CL (Section 6

— Bienne) et CI (Section 6) pour les domaines Signalisation (SIG) et Vidéo (IVI). L'objectif est de permettre le trafic bidirectionnel sur cette chaussée pendant la phase de rénovation de la chaussée Lausanne.

La « Passerelle TP2 » est déjà structurée selon l'architecture OFROU. Elle comporte pour chacune des deux sections (6 et 7) une GS (dénommée GS PA) ainsi que les CI qui lui sont subordonnées (dénommées CI PA).

La « Passerelle TP2 » assure les fonctions de GS (IHM Section, gestion des alarmes et dérangements, calculs et remontées des points de données de synthèse à la GG, archivage, ...).

Pour le domaine Signalisation, la Passerelle TP2 intègre une CI PA Signalisation interfacée directement à la GTS.

Dans le cas particulier de la chaussée Bienne de la Section 6 rénovée dans le cadre de la VoMa :

- * la GTS s'interface également avec la nouvelle CI Signalisation TP2 Section 6, qui pilote la signalisation

- * la GS PA section 6 s'interface avec la CI IVI TP2 Section 6.

Pour l'opérateur, l'exploitation des sections 6 et 7 de TP2 est identique et transparente par rapport aux sections conformes à l'architecture OFROU.

— TP3 :

Cette section est construite conformément aux standards OFROU. La GG est interfacée avec la GS TP3 et l'ensemble des CI qui lui sont subordonnées.

La section TP3 ne comporte pas de commande d'installation Signalisation et n'est donc pas interfacée avec la GTS. Il existe néanmoins sur TP3 une CL Signalisation "Provisoire" qui pilote la signalisation avancée de TP2 sur la chaussée Lausanne. Cette CL reçoit ses commandes de la GTS via la CI PA Signalisation TP2 Section 7.

— Gorges du Seyon (H20) :

Le système Passerelle implémente une CI PA supplémentaire pour la Signalisation des Gorges du Seyon. Cette CI PA Signalisation GdS est subordonnée à la GTS. Cette CI PA transmet ses commandes aux équipements de terrain par l'intermédiaire du système VAX SV1J20.

— Concernant la GTS à fin 2015 :

La GTS est opérationnelle et s'interface avec l'ensemble des CI Signalisation qui lui sont subordonnées :

- * CI Signalisation TUP-TP1

- * CI Signalisation TP2 Section 6 (gère uniquement la chaussée Bienne)

- * CI PA Signalisation TP2 Section 6 (gère uniquement la chaussée Lausanne)

- * CI PA Signalisation Gorges du Seyon

- * CI PA Signalisation TP2 Section 7.

La GTS est interfacée avec la GG.

— Concernant les sous-systèmes NMS et VMS :

La GG est interfacée avec le NMS et le VMS.

État final UPlaNS Colombier-Cornaux TP2 (2019) :

L'architecture du nouveau SGE UT IX est opérationnelle au niveau 4. Elle couvre, grâce au RCOM, le tronçon Colombier-Cornaux en totalité. Les secteurs TP1-TUS, TP2 Section 6, TP2 Section 7 et TP3 sont conformes aux standards de l'architecture OFROU.

Sur le secteur TP2, le système « Passerelle » est supprimé à l'issue des opérations de rénovations des installations BSA réalisées par macro-étapes successives comme suit :

- section 6 – chaussée Bienne – VoMa pour les domaines Signalisation (SIG) et Vidéo (IVI) (fin 2015),

- section 6 – chaussée Lausanne rénovée en intégralité (fin 2016),

- section 6 – chaussée Bienne – rénovation des métiers hors SIG et IVI déjà réalisés en 2015, et mise en œuvre de la GS TP2 Section 6 (Fin 2017),

- section 7 – chaussée Bienne rénovée en intégralité (fin 2018),

- section 7 – chaussée Lausanne rénovée en intégralité, et mise en œuvre de la GS TP2 Section 7 (Fin 2019).

À fin 2019, la GTS assure la régulation du trafic via 3 CI Signalisation des 3 sections, ainsi que via la CI des Gorges du Seyon. Pour le cas particulier des Gorges du Seyon (GdS), la CI SIG issue initialement de la Passerelle (CI PA SIG GdS) est maintenue et déportée en fin de projet depuis le local SGE ESE vers un lieu à définir pour assurer la continuité du pilotage des

équipements de Signalisation des Gorges du Seyon depuis la GTS via le système existant VAX SV1J20.

Le projet Renouvellement SGE UT IX est divisé en plusieurs lots comme suit :

- lot n°01 : Lot RCOM et NMS
- lot n°02 : Lot Sous-système Gestion Générale (GG),
- lot n°03 : Lot Sous-système Gestion Tronçon Signalisation (GTS),
- lot n°04 : Lot système Passerelle TP2 (PA TP2),
- lot n°05 : Lot CI Signalisation TUS-TP1,
- lot n°06 : Lot Gestion Section (GS) TUS-TP1,
- lot n°07 : Lot Alimentation BT Local SGE ESE,
- lot n°08 : Lot Enveloppes en centrale,
- lot n°09 : Lot Contrôle OIBT,
- lot n°10 : Lot CI Eclairage et Ventilation TUS-TP1,
- lot n°11 : Lot CI détection incendie et divers TUS-TP1
- lot n°12 : Lot CI EnergieTUS-TP1,
- lot n°13 : Lot CI Téléphonie et Vidéo TUS-TP1,
- lot n°14 : Lot Adaptation du système NMS,
- lot n°15 : Lot Adaptation du système VMS,
- lot n°16 : Lot « Fourniture et installation du mobilier dans le local ESE ».

La présente consultation concerne le lot N°02 – Gestion Générale (GG).

II.1.6. CPV code(s)

34996000 Control, safety or signalling equipment for roads

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.7.2014. Completion 31.7.2019

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Selon chiffre 4 du contrat,

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: tous les paiements se font en francs suisses (CHF). Délai

de paiements : 45 jours suivant la réception de la facture à l'OFROU.

Coûts à inclure dans le prix offert: la rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offres et nécessaires à l'exécution du contrat.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises aux conditions suivantes:

- la communauté est sous forme de société simple,
- un soumissionnaire assume la direction technique et administrative et il indique les partenaires impliqués.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: selon les explications fournies dans le cahier des charges.

Sous-traitance: la liste exhaustive des sous-traitants doit être impérativement jointe. Un sous-traitant ne peut sous-traiter ses prestations à un tiers.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Q1: capacité technique.

Q2: capacité économique / financière.

Q3: personnes-clés.

Toutes les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat et apportant les preuves de leurs aptitudes telles que demandées dans les critères Q1 à Q3 sont invitées à déposer une offre en francs suisses (CHF).

Dans le cas de holdings, seules les références de l'entreprise qui soumissionne seront prises en considération.

Justificatifs requis:

Les attestations / confirmations suivantes doivent être déposées en même temps que le dossier de l'offre ; à défaut, l'offre ne sera pas examinée :

Q1: Capacité technique.

Q1.1) Référence.

Référence d'un projet autoroutier / routier multi-métiers en tunnel avec renouvellement / assainissement sous trafic.

Le soumissionnaire doit justifier de la réalisation d'au moins un projet autoroutier/routier multi-métiers significatif, d'assainissement / renouvellement sous trafic d'un système de gestion d'infrastructures autoroutières en tunnel.

La référence doit impérativement comprendre le métier système de gestion (domaine 6), comprenant à minima la partie supervision des installations autoroutières. La référence correspond à un système de complexité comparable et indique :

- la dimension des ouvrages et des installations BSA,
- le nombre d'équipements, le nombre de points de données,
- avec intégration de l'ensemble des métiers.

Pour cette référence exigée, en sus du descriptif, il est indiqué les dates d'exécution, les montants des travaux et le nom du Maître de l'Ouvrage. Pour des travaux réalisés en consortium, l'entreprise indique la nature des tâches réalisées par ses soins et la part en

pourcentage de ses prestations, sur l'ensemble des travaux. L'entreprise indique les travaux en référence réalisés en sous-traitance. Ces informations doivent être insérées dans le document Pièce 6 « Données de l'entreprise ».

Q1.2) Engagement des sous-traitants.

Liste des sous-traitants proposés indiquant le type de prestations qui leur seront confiées et le pourcentage représenté par la part de chaque sous-traitant.

Lors de l'examen des critères de qualification, l'autorité adjudicatrice peut se procurer des références sur les sous-traitants, si ces derniers fournissent une part significative des prestations totales.

Ces informations doivent être insérées dans le cahier d'offre du soumissionnaire, dans la pièce 6 « Données de l'entreprise ».

Q1.3) Système Qualité.

Certificat valable d'un système qualité selon ISO 9001 ou certification équivalente au moins pour le partenaire assurant la direction de la communauté.

Ces informations doivent être insérées dans le cahier d'offre du soumissionnaire, dans la pièce 6 « Données de l'entreprise ».

Q2: Capacité économique / financière.

Q2.1) Chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire est supérieur au double du montant annuel du marché.

Ces informations doivent être insérées dans le cahier d'offre du soumissionnaire, dans la pièce 6 « Données de l'entreprise ».

Q2.2) Attestations.

Attestations à remettre après la remise de l'offre par le soumissionnaire sur demande du mandant dans un délai de 7 jours :

- extraits du registre des poursuites (plus récents que trois mois par rapport au délai de dépôt de l'offre);
- justifications des paiements actuels pour AVS/AI/APG/AC ainsi que SUVA et AFC ;
- justifications des paiements actuels pour la LPP ;
- attestation d'assurance resp. pour les groupements l'engagement d'une assurance couvrant les sommes exigées.

Q2.3) Déclaration volontaire de l'entreprise.

Déclaration volontaire (signée), pièce 7 du dossier d'appel d'offres.

Q3: Personnes-clés.

Q3.1) Qualification des personnes-clés.

Références des personnes-clés (*) relatives à un projet de complexité comparable, réalisés dans le cadre de la même fonction ou d'une fonction suppléante dans le même domaine spécialisé, indiquant la période, l'investissement global des projets, les travaux exécutés / les prestations effectuées / l'adéquation avec le présent marché, avec notamment le nombre approximatif de points de données traités, et les interlocuteurs (Maîtres de l'Ouvrage) autorisés à fournir des renseignements.

(*) Comme personnes-clés sont considérées les personnes qui exécuteront les fonctions de :

- Chef de projet,
- Responsable des essais (chef de chantier),
- Responsable développements informatiques.

Ces informations doivent être insérées dans le cahier d'offre du soumissionnaire, dans la pièce 6 « Données de l'entreprise » et son annexe D pour les CV.

Q3.2) Disponibilité des personnes-clés.

Preuve que la disponibilité des personnes-clés est plus grande que la disponibilité nécessaire pendant les 2 premières années du projet.

Pour les personnes-clés, énumération détaillée et description de la charge prévisionnelle relative au projet Gestion Générale et à d'autres projets au sein de l'entreprise sur la période mi-2014 – début 2016 (mise en œuvre système Gestion Générale) avec engagement du soumissionnaire sur la disponibilité effective de ces personnes-clés pour le projet Gestion Générale.

Ces informations doivent être insérées dans le cahier d'offre du soumissionnaire, dans la pièce 6 « Données de l'entreprise ».

Q3.3) Langue.

Le chef de projet et le responsable des essais doivent impérativement pouvoir justifier, au travers des CV, d'un niveau de maîtrise du français au moins égal au niveau B2. Le niveau cité ci-dessus relève du Cadre européen commun de référence pour les langues édité par le Conseil de l'Europe.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

N05.64 080142

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

19.5.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted
French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender
Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: selon le modèle de contrat prévu.

Négociations: sont réservées.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: 1. Visite des lieux Aucune visite des lieux n'est prévue. 2. Rémunération des offres, restitution des documents L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers ne sont pas retournés. 3. Ouverture des offres L'ouverture des offres n'est pas publique. Les soumissionnaires reçoivent simplement un procès-verbal anonyme d'ouverture des offres. 4. Adjudication des prestations L'adjudicataire n'a aucun droit à une adjudication complète des prestations mises en adjudication. 5. Réserve L'appel d'offres et les délais mentionnés sont sous réserve de la disponibilité de crédits suffisants ainsi que l'approbation définitive de la procédure d'approbation des plans. 6. Le manuel sur les marchés publics, Routes nationales, OFROU Le manuel sur les marchés publics, Routes nationales, OFROU est la base pour les procédures d'acquisition. Le manuel peut être téléchargé sur le site: <http://www.astra.admin.ch/dokumentation/04139/04143/index.html?lang=fr> 7. Le marché adjudicateur se réserve le droit, (en vertu de l'art. 13, lettre h, OMP) d'adjuger en gré à gré de nouveaux marchés liés au présent marché de base. 8. Exclusion, pré-implication Les entreprises BG Ingénieurs Conseils SA et EGIS sont exclues de la présente procédure.

www.simap.ch

Indication des voies de recours: Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / Remarques: .

Délai de clôture pour le dépôt des offres / Remarques: La date et l'heure de réception par l'OFROU font foi. Dossier complet sur supports papier (2 fois) et électronique sur clé USB (2

fois) dans une enveloppe cachetée portant le numéro / l'intitulé officiel du projet avec la mention « Ne pas ouvrir, documents d'appel d'offres ». En cas de remise à la loge de l'OFROU, filiale d'Estavayer-le-Lac (par le soumissionnaire lui-même ou par un courrier), la présentation doit avoir lieu au plus tard dans le délai de présentation susmentionné, pendant les heures d'ouverture de la loge (jusqu'à 12:00, pour l'adresse voir le lieu de dépôt) et contre remise d'un récépissé de l'OFROU. Dans tous les cas, il incombe au soumissionnaire d'apporter la preuve qu'il a présenté son offre dans les délais. Les offres déposées hors délai ne sauraient être prises en considération et sont renvoyées à leur expéditeur sans avoir été ouvertes. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte. Publication de référence nationale: Simap de la 9.4.2014, doc. 816679. Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 25.4.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

9.4.2014